

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six février à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Dominique REGNIER, Marie Thérèse PRALY, Paul REGARE</p> <p>Excusés : Dominique REGNIER, Marie Thérèse PRALY</p> <p>Pouvoirs : Dominique REGNIER donne pouvoir à Elisabeth MESNIER Marie Thérèse PRALY donne pouvoir à Annie FERNANDES</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
---	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-007

SEANCE DU 26 FEVRIER 2009

OBJET : Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre – Pôle enfance

Vu le Code des Marchés publics,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Vourles s'est engagée dans un programme de restructuration et de création d'un Pôle enfance destiné à œuvrer dans le sens d'un espace multi accueil fait pour les enfants, adapté aux besoins des parents, créateur de passerelles entre les structures et de synergies entre les professionnels de la petite enfance.

Pour ce faire, un concours destiné à choisir un maître d'œuvre est lancé. Dans ce cadre, Monsieur le Maire explique qu'il convient de former un jury qui, à l'instar de la commission d'appel d'offres, décidera de l'attributaire du concours, responsable de la conception et du suivi de la réalisation du Pôle enfance.

Ce jury sera constitué :

- de membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants en sus du Maire, président du jury,
- de personnalités désignées par le Président du jury dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du concours (maximum 5, 2 seront désignées),
- de personnalités qualifiées, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou expérience exigée des candidats désignés par la Commune,

-du comptable public et d'un représentant du Directeur général de la Direction départementale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) que le Président du jury peut inviter (voix consultative uniquement).

Une liste nominative de ces personnalités fera l'objet d'une décision de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique qu'une liste, sur laquelle figure six noms (3 titulaires, 3 suppléants) a été déposée en Mairie. Monsieur le Maire en donne lecture. Pour les titulaires : Madame Pascale HAUK, Monsieur Jean-Jacques RUER, Monsieur Gianni DE BERNARDIS. Pour les suppléants : Monsieur Gérard GRANADOS, Madame Elyane CLOP, Madame Catherine MAURIN.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la composition du jury telle que proposée ci-dessus,
- procéder à l'élection des représentants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de
-approuver la composition du jury telle que proposée ci-dessus,
-procéder à l'élection des représentants de la Commune.

Il est procédé à l'élection des membres du jury.

Après avoir voté, sont élus membres du jury :

Titulaires :

- Madame Pascale HAUK,
- Monsieur Jean Jacques RUER,
- Monsieur Gianni DE BERNARDIS.

Suppléants :

- Monsieur Gérard GRANADOS,
- Madame Elyane CLOP,
- Madame Catherine MAURIN.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES